

DIX POINTS CLES POUR LES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

- 1. Poser clairement la question de la compétitivité coût de l'industrie localisée en France : coût du travail et du financement des régimes sociaux, taxe carbone.**
 - Mise en débat de la baisse des charges sociales par rapport à la mise à plat de l'ensemble des allègements de charges ;
 - Mise en débat de l'alternative au financement par les salaires et l'emploi des dépenses de protection sociale et de solidarité (par exemple pour les allocations familiales et/ou l'assurance maladie) ;
 - Taxe carbone : concilier compétitivité de l'industrie et fiscalité environnementale ;

D'une façon générale, l'industrie recommande aux pouvoirs publics que toute mesure concernant l'industrie localisée en France fasse l'objet au préalable d'un benchmark européen pour en évaluer l'impact sur la compétitivité de l'industrie française.
- 2. Mobiliser les financements longs nécessaires à l'investissement industriel**
 - Redéployer sur l'aide à l'investissement industriel (par exemple sous forme de crédit d'impôt) des aides publiques à l'industrie qui auront fait préalablement l'objet d'une évaluation quant à leur efficacité ;
 - Mettre en place des prêts verts à taux réduit pour l'industrie ;
 - Mettre en cohérence les outils de financement publics : FSI, Oséo, FUI ...
 - ⊕ Mobiliser l'épargne longue (Assurance-vie, livrets d'épargne réglementés, création d'un livret d'épargne réglementé pour le développement de l'industrie « LDI ») ;
 - Activer les ressources de l'emprunt national dédiées au financement de la recherche et de l'industrie.
- 3. Assurer le financement de l'innovation**
 - Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (4,1 milliards) ;
 - Étudier les modalités d'un Crédit d'Impôt innovation (CII) distinct du CIR.
- 4. Accroître le nombre et la taille des ETI**
 - Étudier les véritables causes du faible nombre d'ETI en France (fiscalité du patrimoine, seuils, blocages culturels....) ;
 - Proposer une expérimentation (3 ans) sur le relèvement des seuils actuels de 5 emplois ;
 - Étudier les propositions du rapport Mellerio sur la transmission des entreprises patrimoniales.
- 5. Structurer les filières industrielles**
 - Appliquer aux filières volontaires l'expérience en cours dans l'automobile d'une plateforme dédiée pour améliorer notamment les relations interentreprises (donneurs d'ordres/sous traitants, Industrie amont/aval), définir les besoins stratégiques de l'aval et la capacité de l'amont à y répondre, déterminer les besoins d'emplois et de compétences.
- 6. Accompagner les PME en matière de stratégie et d'alliances**
 - Soutenir les PME dans une démarche d'analyse stratégique et de recherche d'alliances en s'inspirant des actions en cours dans plusieurs industries (mécanique, textile), c'est à dire en mettant en place des tutorats pour aider les PME à mutualiser leurs moyens de recherche, de prospection à l'étranger, à établir des liens capitalistiques.....
- 7. Créer un environnement réglementaire favorable au développement de l'industrie**
 - Lancer une concertation dans le cadre de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) sur la stabilisation et la simplification réglementaire (Études d'impacts préalables, autorégulation, homogénéisation et rationalisation du corpus réglementaire aux niveaux français et européen. Définir des priorités et accepter l'étalement dans le temps de la mise en œuvre en tenant compte de la taille des entreprises et de la situation économique)

- Mobiliser l'industrie française pour une plus grande contribution aux travaux de normalisation à l'échelon européen et international
- Lancer chaque année 2 à 3 campagnes de surveillance du marché intérieur pour contrôler le respect des réglementations françaises et européennes par les produits

8. Promouvoir l'Industrie et ses métiers

- Créer une semaine de l'industrie (communication sous l'égide des pouvoirs publics, partenariat avec l'Éducation Nationale, avec les conseils régionaux, avec la presse quotidienne régionale, ...)

9. Mettre en place une politique de l'emploi et des compétences favorable au développement d'une industrie compétitive

- Développer une politique de l'emploi apportant plus de sécurité aux salariés et offrant aux entreprises la capacité de s'adapter rapidement aux évolutions de la situation économique.
- Promouvoir une image attractive des filières scientifiques et technologiques ainsi que de l'industrie et de ses métiers.

10. Redonner à la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) une place centrale comme lieu d'échange, d'analyses et de propositions.

- La considérer comme le point d'appui pour la mise en œuvre des décisions issues des EGI ;
- Réaffirmer et respecter sa composition interministérielle car les décisions issues des EGI concerneront souvent directement plusieurs ministères.

